

ASAF



Mémoire et vérité

Éducation nationale et Armées, des relations Nouvelles

Lettre n°18/06

Le projet de service national universel, quelle que soit sa forme qui, jusqu'à aujourd'hui, reste très floue, pourrait être l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale et celui des Armées d'établir de nouvelles relations basées sur une meilleure connaissance mutuelle et une compréhension réciproque du rôle de chacun.

Deux ministères distincts pour des missions différentes

L'institution militaire, aujourd'hui *ministère des Armées*, n'a pas vocation à assurer le brassage social de tous les jeunes de 18 ans qui vivent sur notre sol, ni de leur inculquer la notion de respect et les règles de comportement civique. Il n'empêche qu'elle y contribue.

La mission éducative de ce futur service, à caractère non militaire, telle qu'elle semble aujourd'hui définie par le président de la République, ne s'inscrit pas dans la finalité du ministère des Armées qui est de préparer et d'engager par les armes des unités militaires au combat, ce qui peut aller, si la mission l'exige, jusqu'au sacrifice des hommes et des femmes qui y servent.

D'ailleurs les Armées ne disposent ni des cadres en nombre suffisant, ni des moyens matériels et financiers nécessaires pour prendre en charge annuellement tous ces jeunes, alors qu'elles peinent déjà à assurer leurs propres missions. En revanche, elles cultivent au quotidien, en leur sein, les valeurs recherchées par le président de la République car elles sont à la base de la cohésion et de la discipline indispensables au combat.

En outre, la France dispose par ailleurs d'un *ministère de l'Éducation nationale* qui accueille gratuitement, pendant au minimum 13 ans (en principe de 3 à 16 ans), tous les jeunes qui vivent sur son sol, aussi bien français qu'étrangers. Comme son nom l'indique, il lui revient donc d'assurer, en liaison étroite avec les parents, une fonction d'éducation, notamment civique, fondée, en particulier, sur le respect d'autrui sans lequel il ne peut y avoir de vie collective. Il est également de sa responsabilité de révéler et de développer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale française, ce qui implique des devoirs et des droits sans lesquels il ne peut y avoir de Nation rassemblée et libre. Cette institution, forte d'un million de cadres, a le devoir de transmettre à tous les jeunes Français, non seulement et en priorité des savoirs, mais aussi un savoir-être individuel et collectif.

Se connaître, échanger et partager

Les menaces, qui pèsent aujourd'hui directement sur nos concitoyens et sur notre territoire, constituent une occasion nouvelle pour rapprocher les deux institutions. Les clivages liés aux guerres d'Indochine et d'Algérie s'estompent avec le temps et nombre de cadres ressentent de chaque côté, intuitivement, l'exigence de mieux se connaître pour relever ensemble et plus efficacement les défis auxquels notre pays est confronté.

Les Armées, qui recrutent plus de 20 000 jeunes Français par an, sont naturellement intéressées au premier chef par la qualité de l'enseignement reçu par les jeunes qui sortent du système scolaire. Mais

elles peuvent aussi partager leur expérience au bénéfice de certains aspects de la formation des enseignants.

Les moyens matériels détenus par des unités - voire des écoles militaires - et des établissements scolaires dans une même ville ou région peuvent parfois se compléter. On a vu, par le passé, les moyens audiovisuels d'une école militaire et certains de ses instructeurs former, dans ses murs, des étudiants de l'université locale à l'expression orale et aux techniques de l'entretien. En contrepartie, des élèves militaires suivaient des cours de langues rares à l'université. On peut d'ailleurs vivement regretter la diminution drastique du nombre de places offertes, dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur, à des officiers que ce soit à l'université ou dans de grandes écoles. Il y avait là, outre l'importance pour les Armées de doter certains de leurs officiers de diplômes d'écoles prestigieuses, une occasion enrichissante de rencontres entre étudiants, enseignants et militaires où chacun apprenait des autres.

Cette pratique pourrait être relancée, comme, à l'inverse, la formation initiale des jeunes enseignants pourrait être complétée par des stages de plusieurs semaines au sein des forces armées afin d'approfondir leur connaissance et compréhension d'un milieu qui leur est, depuis la suspension du service national obligatoire, hélas trop souvent méconnu.

Ils découvriraient, par exemple, comment les Armées détectent, encouragent et promeuvent les talents chez les engagés et récompensent l'excellence. Ils y verraient aussi comment les Armées inculquent la discipline plus par consentement que par coercition, veillent à une stricte laïcité, exigent le respect des personnes et des biens comme celui de la propreté et de l'hygiène, assurent la formation aux gestes de premiers secours et pratiquent la formation continue tout au long du déroulé de carrière de leurs membres.

Davantage de cadres militaires pourraient intervenir dans les établissements scolaires devant les élèves, y compris et peut-être prioritairement dans les quartiers dits difficiles, pour mieux faire connaître les perspectives de carrière à des jeunes provenant de milieux défavorisés. Sans démagogie aucune, ces élèves découvriraient alors l'existence dans les Armées d'une réelle « méritocratie » et la possibilité d'un « escalier social » ouvert à tous grâce au pouvoir égalisateur de l'uniforme.

Il existe à l'évidence, entre l'Éducation nationale et les Armées, de nombreux domaines où de fructueux échanges sont possibles. Si, dans ces deux institutions, de nombreuses individualités y sont prêtes, il reste encore de vieux réflexes idéologiques qui font que « le système » encore trop souvent s'y oppose. Ce serait pourtant un signe fort donné par notre pays de sa volonté de mettre en œuvre une stratégie globale visant à mieux relever le redoutable défi de la cohésion nationale qui seule peut garantir *in fine* notre indépendance, notre sécurité et notre liberté.

La REDACTION de l'ASAF
www.asafrance.fr

Site : <http://www.asafrance.fr>

Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322 GR 182 - Fédération A. Maginot